

Excusés: Mes ROCHER, BRIERE, Ms CHOUTEAU, BILLY, SILVESTRE, COCHARD, DOUGE, SECHET, VACHER, BARRE, CAMUS, LE BARS.

Etaient présents: Mes ROUGIER, TAUBIN, DENIS, RIPOCHE, HORREAU, CHENE, MARTIN, Ms GUEGNARD, AULAS, BODINEAU, RENOUE, MILLET, DUVEAU, PERDRIEU, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, BONNIN, DOLBOIS, DUGUE, THAREAU, MOUSSEAU, POURCHER, PIRON, ROULET, GAUTIER.

Sous la présidence de Michel PIRON

Etude sur l'offre de soins

Suite au Conseil Communautaire du 16 décembre, Monsieur PIRON indique que le cabinet ACSANTIS a déposé une offre pour la réalisation d'une étude sur l'offre de soins de premiers recours. Monsieur PIRON précise que Monsieur DEPINOY du cabinet ASANTIS est un ancien médecin et qu'il a une approche très concrète. Il rappelle que le travail qu'il a réalisé sur le Vihiersois a permis de réunir médecins, professions paramédicales, établissements. Le montant de son offre est de 17 000 € TTC. La méthodologie de l'étude sera la suivante :

- concertation organisée des acteurs
- diagnostic en concertation avec les élus, les professions, les travaux de l'Observatoire Régional de Santé, du Conseil de l'Ordre, de l'Union Régionale des Médecins Libéraux...
- Analyse d'opportunité et de pertinence d'un projet de santé territorial
- Définition de scénarii
- Evaluation des besoins et des attentes des professionnels en vue d'un programme complet

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Viser la construction d'une organisation coordonnée des soins de santé
- Insuffler une volonté commune de préparer l'avenir avec tous les acteurs
- Rechercher les leaders professionnels pour le projet
- Hiérarchiser les étapes de déploiement d'un projet d'une manière pragmatique
- Articuler un projet avec le secteur médico-social
- Proposer un document de référence « projet de santé de territoire » avec un plan d'actions.

Deux demandes de subventions vont être déposées auprès de LEADER (55%) et de l'ARS.

Concernant la création d'un comité de pilotage, il devra comporter des professionnels convaincus par la démarche.

Salle du Layon : comité amiable de règlement des litiges des marchés publics, contrat d'assurance, avenants aux lots terrassement, maçonnerie, couverture-étanchéité, métallerie, électricité

Comité amiable de règlement des litiges des marchés publics

Monsieur PIRON indique que le comité amiable de règlement des litiges des marchés publics s'est réuni le 19 janvier pour proposer un avis concernant la rémunération de l'architecte de la salle du Layon. Monsieur THAREAU indique que le comité amiable a tout à fait compris qu'il n'y avait pas de problème de fond entre l'architecte et la Communauté de Communes mais plutôt un problème de solution juridique pour le paiement des honoraires. Ainsi, le comité a proposé l'approbation d'un avenant de régularisation à hauteur de l'ensemble des honoraires demandés par MURAIL ARCHITECTURES.

Monsieur PIRON précise que l'avis du comité n'ayant pas encore été transmis, ce dossier sera validé lors du prochain conseil communautaire. En amont, il faudra s'assurer auprès des services de la Préfecture qu'ils sont favorables à la proposition du comité.

Contrat d'assurance

Monsieur PIRON indique qu'une consultation pour l'assurance de la salle du Layon a été lancée en décembre. Trois assureurs ont déposé une offre :

Entreprise	Montant TTC
MMA	2 146 €
Groupama	3 630.08 €
AREAS	4 080 €

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 24 janvier pour émettre un avis favorable pour la proposition de MMA au regard de l'analyse des offres réalisée à partir des critères de sélection suivants : valeur technique, valeur qualitative, prix.

Avenants aux lots terrassement, maçonnerie, couverture-étanchéité

Monsieur BODINEAU indique qu'afin de terminer les travaux et de réaliser un accès traiteur à la salle annexe, 5 avenants sont proposés :

Lot	Entreprise	Motif	Montant HT
Lot terrassement	BOUCHET TP	Déplacement du bassin incendie, modification du bassin tampon, busage, accès traiteur, reprise du merlon, caniveau grille supplémentaire	17 000 € HT (+7.5% du lot)
Lot maçonnerie	DEFONTAINE	Modifications pour accès traiteur	1 655.56 € HT (+0.23% du lot)
Lot couverture-étanchéité	SMAC	Modifications pour accès traiteur	2708.64 € HT (+0.52% du lot)
Lot métallerie	METALLERIE DE LA LOIRE	Réalisation garde-corps pour plateau d'accès pour la maintenance du matériel	638 € HT (+0.3% du lot)
Lot électricité	FORCLUM	Modifications sur les éclairages pour améliorer la fonctionnalité des locaux	4 281.86 € HT (+2.35% du lot)
TOTAL			26 284.06 € HT

La commission des marchés à procédure adaptée se réunit le 24 janvier pour émettre un avis favorable à ces avenants.

Ateliers relais de la Zone du Léard : choix d'un architecte

Monsieur PIRON propose de retirer ce point de l'ordre du jour pour modifier le projet. Suite à un entretien avec le Comité d'Expansion, il propose de passer d'un ensemble de deux ateliers relais (2050 m² et 180 m²) à un seul atelier relais (180 m²). En effet, à ce jour, seule l'entreprise pour l'atelier relais de 180 m² est connue. Par ailleurs, cette entreprise libèrera des bureaux de 50 m². Il propose que ces bureaux soient proposés aux entreprises de la Zone du Léard.

Une nouvelle consultation d'architectes sera lancée pour un atelier relais de 180 m².

Il préconise de travailler sur un atelier relais de 750 m² sur une autre parcelle avec possibilité d'extension. A ce titre, une demande de DDR sera déposée.

Monsieur MOUSSEAU demande si des informations ont été diffusées sur la fusion DGE/DDR. Monsieur PIRON n'a pas connaissance d'éléments nouveaux à ce sujet.

En ce qui concerne la DGF, Monsieur PIRON indique qu'il a demandé à l'ADCF de réaliser une simulation de DGF pour 2011. Il rappelle que le seuil de garantie du Coefficient d'Intégration Fiscale est passé de 50% à 60%. A ce jour, la Communauté de Communes est à 53 %, il craint donc une perte de DGF dès 2011 pour la Communauté de Communes.

Anjou Actiparc du Layon : Avenant 1 au cahier des charges de la convention de mandat

Monsieur PIRON indique que la SODEMEL sollicite un avenant au cahier des charges de la convention de mandat pour prévoir la possibilité au mandataire d'assurer le préfinancement des travaux afin de faciliter la gestion comptable, d'adapter les garanties d'assurances au projet et de préciser les missions du mandataire concernant le choix des prestations intellectuelles. Cet avenant ne comporte pas de surcoût pour la Communauté de Communes.

Il ajoute qu'il a demandé à la SODEMEL de refaire un point précis sur leurs prestations et sur l'état de la dette de l'opération.

Monsieur PIRON rappelle l'installation de BOULANGER sur l'Anjou Actiparc avec la construction d'un bâtiment de 37 000 m². Il ajoute qu'afin de diversifier les métiers sur le territoire intercommunal, il est à la recherche d'une entreprise de production qui pourrait s'installer.

Fondation du patrimoine

Monsieur PIRON indique que la Fondation du Patrimoine propose une adhésion de la Communauté de Communes afin de permettre la réalisation de travaux sur le territoire intercommunal. N'ayant pas assez d'éléments pour décider, Monsieur PIRON propose de reporter ce point au Conseil Communautaire de février.

Agrégation des comptes

Monsieur RENOU indique que suite à la réunion du 9 décembre dernier avec le Trésor Public relative à l'agrégation des comptes, en présence des élus et des secrétaires de mairie, le projet de convention avec la Délégation Générale des Finances Publiques n'a pas fait l'objet de remarques de la part des secrétaires de mairie. L'agrégation des comptes se définit comme l'addition de certaines données comptables et financières des communes et de la Communauté de Communes.

Madame PERHIRHIN indique que l'identification des flux croisés est en cours au niveau de la Communauté de Communes et qu'un courriel sera transmis à chaque commune pour préciser l'imputation des sommes.

Ensuite, le travail sera réalisé par la Direction Générale des Finances Publiques. La période d'examen va de 2006 à 2009. Une actualisation sera réalisée dès que les éléments 2010 seront tous connus.

Les objectifs de l'agrégation des comptes sont les suivants :

- Evaluer l'évolution des produits réels de fonctionnement et des charges réelles de fonctionnement
- Evaluer l'évolution des dépenses et des recettes d'investissement
- Mesurer les marges de manœuvre de l'ensemble Communauté de communes + communes

Monsieur PIRON insiste sur la nécessité de cette vision globale notamment au moment où l'on va travailler à optimiser le Coefficient d'Intégration Fiscale. On constatera d'ailleurs que selon les communes, le pourcentage d'intégration fiscale sera différent.

SCOT Loire Layon Lys Aubance : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur PIRON rappelle que suite à la validation du comité de pilotage du SCOT Loire Layon Lys Aubance composé de deux élus de chaque Communauté de Communes, le projet de PADD a été transmis à chaque commune pour information. Le PADD sera soumis à l'approbation du Comité syndical du SCOT le 14 février prochain. Il ajoute qu'il va rencontrer Philippe BAFFERT, spécialiste du SCOT, afin de peaufiner le PADD.

La phase de lancement du Document d'Orientations et d'Objectifs démarre en février prochain avec l'organisation d'ateliers thématiques. Des ateliers territoriaux seront ensuite organisés.

Questions diverses

Salle de Thouarcé

Monsieur PIRON propose une ouverture de crédits de 700 € au compte 275 pour permettre la consignation de la citerne de gaz à la salle de Thouarcé.

Réforme des collectivités territoriales

Monsieur PERDRIEU indique que la réforme territoriale va peut-être modifier les périmètres des intercommunalités. Il précise que la Communauté de Communes du Vihierois Haut Layon réfléchit à son périmètre.

Monsieur PIRON confirme que la question des périmètres interroge actuellement certaines Communautés de Communes. Il indique qu'il organise une réunion sur la réforme territoriale le 12 février prochain à laquelle sont invités les délégués intercommunaux de sa circonscription. Cette réunion permettra d'aborder les

pouvoirs de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, les pouvoirs du Préfet. Le sous-préfet et le Secrétaire Général de la Préfecture seront présents à cette réunion.

Il s'interroge sur les perspectives de modification de périmètres, doit-on aller vers un agrandissement systématique des Communautés de Communes ou vers un maillage avec des initiatives locales. Selon les thématiques les collectivités peuvent travailler ensemble sans être dans un même périmètre. Ainsi, sur l'urbanisme commercial, l'échelle est plus que communale, plus qu'intercommunale, elle se situe au niveau du SCOT. Par contre, pour l'école, il est évident que cela doit rester en proximité au niveau des communes.

Il ajoute que le travail qu'il a effectué en 2006 sur l'intercommunalité a montré que l'Allemagne est composée de 12 500 communes et l'Espagne de 8500 communes. En voulant agrandir le périmètre des Communautés de Communes, le nombre de Communauté de Communes qui est actuellement de 3000 va atteindre quel nombre ?

Monsieur PIRON insiste sur le but d'une modification de périmètre. Faut-il s'agrandir ou ne faut-il pas travailler sur l'intégration avec une notion de mise en réseau ? L'intégration est elle plus facile à 12 000 habitants ou 25 0000 habitants ?

Monsieur MOUSSEAU demande à ce que les notions d'intégration, de mise en réseau et de mutualisation soient clairement définies.

Monsieur PIRON indique qu'il est favorable au PLU intercommunal toutefois a-t-il encore du sens avec 30 communes ?

Il ajoute que désormais le Préfet a la main sur la carte intercommunale et si la commission départementale de Coopération intercommunale n'est pas d'accord aux 2/3, le Préfet tranchera.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré

APPROUVE l'offre du cabinet ACSANTIS pour la réalisation de l'étude sur l'offre de soins pour un montant de 15 000 € HT

SOLLICITE une subvention de 8250 € auprès du FEADER soit 55 % du montant HT de l'étude sur l'offre de soins

SOLLICITE une subvention de 3750 € auprès de l'Agence Régionale de Santé soit 25 % du montant de l'étude sur l'offre de soins.

APPROUVE l'offre de MMA pour l'assurance de la Salle du Layon pour un montant de 2 146 € TTC,

AUTORISE le Président à signer le devis.

APPROUVE les avenants mentionnés ci-dessus relatifs aux travaux de la salle multisports du Layon.

APPROUVE l'avenant au cahier des charges de la mission de la réalisation d'ouvrages de viabilité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant,

PRECISE que l'avenant est annexé à la présente délibération.

APPROUVE la convention avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la réalisation de l'agrégation des comptes,

AUTORISE le Président à signer la convention.

DECIDE d'ouvrir les crédits anticipés au BP 2011 au compte 275 pour un montant de 700 €.